

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Direction des services du cabinet
Bureau du cabinet

Digne-les-Bains, le 19 JUL. 2018



ARRETE PREFECTORAL n° 2018-200-001
fixant la liste départementale des vétérinaires
pratiquant l'évaluation comportementale canine

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural, notamment ses articles L. 211-14-1 et D. 211-3-1,

Vu le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens,
pris en application de l'article L. 211-14-1 du code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur
la liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales, en application de
l'article L. 211-14-1 du code rural,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016151-001 du 30 mai 2016 fixant la liste départementale des
vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine,

Vu la demande d'inscription de mention déposée le 13 juillet 2018 à la préfecture,

Sur proposition du Directeur des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1er – la liste départementale des vétérinaires inscrits en vue de réaliser des évaluations
comportementales, en application des dispositions de l'article 211-14-1 du code rural, est établie
comme suit :

N° Ordre	Nom – Prénom	Adresse professionnelle	Date d'obtention du diplôme
336	GAUDIN Muriel	11, Avenue Saint- Promasse 04300 FORCALQUIER	1978
16240	WETTLING Gwenaël	2, Quartier Saint – Roch 04310 PEYRUIS	1995
10728	SARCEY Guillaume	Zone Saint – Christophe 04000 DIGNE LES-BAINS	1990
15346	GAULTIER Emmanuel	Village 84220 CABRIERES D'AVIGNON	1993
7461	BERTRAND Alain	20-22 Cours Péchiney 04600 CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN	1986
12418	BONIN Fabrice	RD 561-Quartier Coudeirie 13490 JOUQUES	1995
24191	LENOIR Elodie	1 Rue des Pénitents ZA la Cassine – la Sève 04310 PEYRUIS	2011
13873	PONT Virginie	Clinique St Christophe ZI St Christophe 04000 DIGNE-LES-BAINS	2010

Article 2 - la présente liste doit faire l'objet d'une mise à jour permanente destinée à tenir compte des nouvelles demandes d'inscription et des changements pouvant intervenir dans la situation des vétérinaires inscrits.

Article 3 - l'arrêté préfectoral n° 2016151-001 du 30 mai 2016 fixant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine est abrogé.

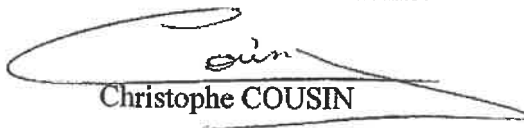
Article 4 - la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux motivé auprès des services de la préfecture (Bureau du cabinet),
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques - sous-direction des libertés publiques et de la police administrative (11, rue des Saussaies 75800 Paris Cedex 08),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24, avenue de Breteuil 13281 Marseille Cedex 6).

Article 5 - le Directeur des services du cabinet du préfet et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Virginie PONT, vétérinaire, et dont une copie sera adressée à Mmes et MM. les Sous-préfets, Mmes et MM. les Maires du département.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des services du cabinet


Christophe COUSIN